

REPUBLIC DU CAMEROUN

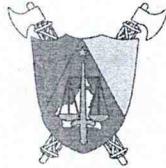
Paix-Travail-Patrie

REGIONDE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU MAYO SAVA

PREFECTURE DE MORA

COMMISSION DEPARTEMENTALE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

REGION OF FAR-NORTH

MAYO-SAVA DIVISION

MORA DIVISIONAL OFFICE

DIVISIONAL TENDERS BOARD

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 01 /AAONO/K44/CDPM/2025
DU 02 AVR 2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DÉLÉGATION
DÉPARTEMENTALE DU TOURISME ET DES LOISIRS DU MAYO-SAVA, DÉPARTEMENT DU
MAYO SAVA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINTOUL EXERCICE 2025

IMPUTATION : 59 2315104 431325 523112

NUMERO D'AUTORISATION : JA02120

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'année 2025, le Préfet du Département du Mayo-Sava, **Autorité Contractante**, lance pour le compte du Ministre du Tourisme et des Loisirs, Maître d'Ouvrage, un Appel d'Offres National Ouvert qui a pour objet la construction de la Délégation Départementale du Tourisme et des Loisirs du Mayo-Sava , Département du Mayo Sava, Région de l'Extrême – Nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment:

Lot 100 : Travaux Préparatoires - Installations

A. BATIMENT PRINCIPAL

Lot 400 : Charpente-Couverture-Plafond

Lot 500 : Enduits

Lot 600 : Revêtement

Lot 700 : Plomberie sanitaire

Lot 800 : Electricité

Lot 900 : Menuiserie

Lot 1000 : Peinture – Vernis

Lot 1100 : Branchement/Abonnement divers

Lot 1200 : Aménagement extérieurs (VRD)

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d’Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d’Offres est de 04mois:

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l’opération à l’issue des études préalables par phase est de 50 000 000FCFA

5. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais installées en République du Cameroun et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier Dossier d’Appel Offres (RPAO), qui fait l’objet de la pièce N°03 du présent Dossier d’Appel d’Offres National Offres (DAO).

6. Financement

Les travaux objet du présent appel d’offres sont financés par le Budget d’Investissement Public de l’année 2025 du Ministère du Tourisme et des Loisirs.

7. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du Dossier d’Appel d’Offres (DAO), d’un montant de **(Un million) 1 000 000 Francs CFA** et valable pendant **trente (30) jours** au-delà de la date originale de validité des offres :

8. Consultation du Dossier d’Appel d’Offres (DAO)

Le dossier peut être obtenu auprès du Secrétariat du Préfet du Département du Mayo-Sava et à la Délégation Départementale du Tourisme et des Loisirs du Mayo-Sava, dès publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d’affichages dans les locaux de la Préfecture de Mora et de la Délégation Départementale du Tourisme et des Loisirs du Mayo-Sava..

9. Acquisition du Dossier d’Appel d’Offres (DAO)

Le dossier peut être obtenu auprès du Secrétariat du Préfet du Département du Mayo-Sava, dès publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d’affichages dans les locaux de la Préfecture de Mora et de la Délégation Départementale du tourisme et des loisirs , contre présentation d’une quittance de versement de la somme non remboursable de (cinquante mille) 50 000 Francs CFA représentant les frais d’achat du dossier d’appel d’offres, payable au Trésor Public.

10. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en **sept (07)** exemplaires dont un **(01)** original et six

(06) copies marquées comme telles, devra parvenir contre récépissé au Secrétariat du Préfet du Département du Mayo-Sava au plus tard le 23/04/2025 à 09 heures, heure locale et devra porter la mention suivante :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

DU 02 AVR 2025 Avis d'Appel d'Offres N° 01 /AAONO/K44/CDPM/2025
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DÉLÉGATION
DÉPARTEMENTALE DE TOURISME ET DES LOISIRS DU MAYO-SAVA, DÉPARTEMENT
DU MAYO SAVA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD.

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINTOUL, EXERCICE 2025

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

NB : L'offre devra être accompagnée clénumérique contenant la version numérique sous format Excel du cadre de détail quantitatif et estimatif et du bordereau des prix sous format word.

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

Elles doivent être dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 23/04/2025 à 10 heures précises par la Commission Départementale de Passation des Marchés auprès du Préfet du Département du Mayo-Sava dans la salle de réunions de la Préfecture de Mora,

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

a) Pièces administratives

1. Absence de la caution de soumission;

b) pièces techniques :

2. Chiffre d'affaires prescrit sur la patente supérieur ou égale à 50 cinquante millions de francs CFA, cette dernière doit être en cours de validité et conforme à l'année de réforme ;
3. Conducteur des Travaux non inscrit à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie-Civil ;

4. N'avoir pas justifié la réalisation au cours des deux (02) dernières années d'un projet de bâtiment de montant au moins égal à : 50 000 000 (Cinquante millions) francs CFA (pièces justificatives : copie intégrale du contrat, notification de l'OS de démarrage et PV de réception provisoire) ;

c) pieces techniques

5. Absence d'un prix unitaire quantifié ou Mauvaise décomposition d'un sous-détail de prix unitaire du DAO ou encore la description d'un prix unitaire proposé non-conforme aux spécifications du CCTP ;
6. Absence d'un sous-détail des prix unitaires ;
7. Note technique inférieure à 70%.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

14.2 Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

1. Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site et suivant le modèle joint en annexe ;
2. Bilan financière des **trois (03)** dernières années ;
3. Attestation de solvabilité bancaire supérieure ou égale à **25 millions F CFA** ;
4. Références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;
5. Personnels d'encadrement technique sur le chantier ;
6. Matériels essentiels (Camion benne, Aiguille vibrante, bétonnière, Petits outillage de chantier et Véhicule de liaison, théodolite et Autres matériels) ;
7. Proposition Technique : Existence d'une méthodologie (Organigramme de l'Entreprise, Organisation et méthodologie d'exécution des travaux ; Planning d'exécution des travaux, Plans du projet, Dispositions prévues pour la protection de l'Environnement, L'Hygiène et la sécurité du chantier);
8. Preuves d'acceptation des conditions du marché ;
9. Note de présentation générale des offres.

NB : Seuls les soumissionnaires ayant obtenu 70% oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

14. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en

incluant le cas échéant les rabais proposés.

15. Nombre maximum de lots

Sans objet.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Administration au nom de laquelle sera Conclu le Marché

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires par la Commission Départementale de Passation des Marchés du Mayo-Sava, un marché des travaux sera conclu entre l'adjudicataire et l'Autorité Contractante, pour le compte du Ministère du Tourismes et des Loisirs (à travers le Délégué Départemental du Mayo-Sava).

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Préfecture de Mora et à la Délégation Départementale du Tourisme et des Loisirs du Mayo-Sava.

Ampliations :

- MINMAP /DGMI (pour information)
- PREFET MAYO-SAVA (pour information)
- DRMAP/SMI (pour archivage)
- ARMP (pour publication au JDM)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- DDMAPMS/ (pour archivage)
- DDMINEPAT
- DDMINTOUL/MS (pour information et Affichage)
- PRESIDENT/ CDPMMS (pour information)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)

Mora, le

02 AVR 2025

Le Préfet du Département du Mayo-Sava,
(Autorité Contractante)



NGBWALUDOMIC ETIENNE
Administrateur Civil Principal